

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction de l'Immigration et de l'Intégration
Bureau d'admission au séjour

Code AGDREF : 1600, 1599, 3148, 1505

RENOUVELLEMENT : CARTE DE RÉSIDENT

Liste des pièces à fournir : ORIGINAL et PHOTOCOPIE

(Les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur assermenté près les tribunaux français)

Justificatif d'état civil et de nationalité :

* Passeport en cours de validité (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas)

Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois

* Facture (électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet) ou bail de location au nom du demandeur, datant de moins de 6 mois

* si hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée (original), copie de sa carte d'identité (si français ou européen) ou de son titre de séjour (si nationalité pays tiers), et facture au nom de l'hébergeant datée de moins de 6 mois (électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet)

Carte de résident arrivant à expiration

3 photographies d'identité récentes (format 35mm X 45 mm – norme ISO/IEC 19794-5:2005) – *Pas de copie*

Déclaration sur l'honneur selon laquelle l'étranger ne vit pas en France en état de polygamie

(si le demandeur est marié et ressortissant d'un État autorisant la polygamie)

Attestation sur l'honneur complétée, datée et signée (*ci-joint – à signer en guichet le jour du rendez-vous*) :

* Pour le renouvellement d'une carte de résident : Attestation sur l'honneur selon laquelle le demandeur n'a pas séjourné plus de 3 années consécutives hors de France au cours des dix dernières années

OU

* Pour le renouvellement d'une carte de résident portant la mention «Résident longue durée-UE» délivré par la France : Attestation sur l'honneur selon laquelle le demandeur n'a pas séjourné plus de 3 années consécutives hors de l'UE, ou 6 ans hors de France, ou n'a pas acquis le statut de résident longue durée-UE dans un autre Etat membre de l'UE

Pour une première demande de carte de résident permanent en renouvellement d'une carte de résident :

* Diplôme attestant de votre **niveau A2 en langue française** (sauf si vous êtes âgé(e) de plus de 65 ans)

ET

* Déclaration sur l'honneur de respect des principes régissant la République française

Une enveloppe timbrée, libellée à votre nom et votre adresse

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(Carte de résident)

Je soussigné

(e),

Né (e) le, de
nationalité

Résidant

à.....
.....

certifie sur l'honneur ne pas avoir séjourné plus de trois années consécutives hors de France
au cours des dix dernières années.

Fait à, le

Signature

(Faire précéder la signature de la mention «Lu et approuvé»)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(Carte de résident portant la mention «Résident de longue durée-UE)

Je soussigné

(e),

Né (e) le, de
nationalité

Résidant

à.....
.....

certifie sur l'honneur ne pas avoir séjourné plus de trois années consécutives hors de l'Union
européenne ou six années hors de France au cours des dix dernières années, et ne pas avoir
acquis le statut de résident de longue durée-UE dans un autre Etat membre de l'UE.

Fait à, le

Signature

(Faire précéder la signature de la mention «Lu et approuvé»)